



Fausse attestation employeur

Par **titi**, le **03/08/2011** à **11:19**

Bonjour,

Suite la vente de mon appartement suivie d' un licenciement pour faute grave avec mise à pied, j'ai demandé une attestation à mon employeur pour rechercher un logement.

Celui-ci a d'abord accepté si je ne le poursuit pas aux prud'hommes puis est revenu sur sa décision. Du jour au lendemain je vois ma situation basculée risquant de me retrouver à la rue et sans emploi. J'ai deux enfants en bas age et dans l'impasse, j'ai donc fait un faux avant de ne plus avoir de fiches de paye. L'agence l'a contacté et il a déposé plainte à mon encontre alors que le logement m'a été refusé et qu'il n'y a aucun préjudice. De plus je perds toute possibilité de le poursuivre puisqu'il profite de la plainte comme motif de licenciement.

Actuellement sans domicile et sans emploi je suis convoquéé prochainement au commissariat de police. Que puis-je faire? Comment-fois-je réagir? Puis-je invoquer le clémence? Etant donné que j'ai déjà perdu mon emploi et avec mon historique j'ai du mal à retrouver un emploi ça fait une double peine, non?

Je ne dors plus, je déprime et ne sais plus quoi faire. Déjà dans une situation difficile comment vais-je expliquer à ma famille et mes enfants si je suis condamnée à un an de prison et 15000 euros d'amendes.

Merci de me conseiller.

Par **citoyenalpha**, le **04/08/2011** à **08:12**

Bonjour

Concernant le faux et usage de faux

au vu des éléments exposés vous n'encourez pas une peine de prison ferme. Le préjudice pour votre employeur n'étant pas conséquent vous serez si vous reconnaissez les faits tout au plus condamné à une peine d'amende fonction de vos ressources.

Concernant les poursuites devant le conseil des prud'hommes

en fonction de votre dossier il est toujours possible de saisir les prud'hommes . La procédure pénale n'empêche pas une action devant le conseil.

Concernant votre situation sociale

faites vous aidez. ne cachez pas votre situation à votre famille ou entourage. Vous n'êtes pas la seule à être passer par un licenciement et une perte d'appartement.

n'hésitez pas à prendre rendez vous auprès d'un centre d'action sociale afin qu'une assistante sociale vous aide dans vos démarches pour trouver un logement.

Restant à votre disposition

Par **titi**, le **06/08/2011** à **22:24**

Merci pour votre conseil.

Mais il est vrai que dans ma situation j'ai plutôt envie de faire l'autruche que d'aller le raconter à mon entourage.

Heureusement les parents nous hébergent pour l'instant le temps de retrouver un emploi mais dès qu'il appelle mon ex-employeur ma candidature est systématiquement rejetée. Je n'ai jamais été aussi désespérée. Si je n'avais pas d'enfants je cois que je vousdrais m'endormir et ne jamais me réveiller dans ce cauchemar!

Actuellement je garde les enfants toute la journée et je ne sais même pas comment leur dire que je dois m'absenter pour aller au commissariat et combien de temps cela va durer.

Savez-vous combien de temps est-ce qu'on peut me garder?

Merci